



Politique provinciale de reboisement

La forêt naturelle

Sommaire

Objectifs	2
Axes stratégiques.....	2
Critères de choix.....	3
Critère de choix n° 1 : Les zones propices à la régénération naturelle	3
Critère de choix n° 2 : Les zones à fort enjeu de biodiversité	4
Critère de choix n° 3 : Les zones dégradées.....	4
Actions forêt naturelle	5
Axe A – Action A1.....	6
Axe A – Action A2.....	7
Axe B – Action B1.....	8
Axe B – Action B2.....	9
Axe B – Action B3.....	10
Axe C – Action C1.....	11
Axe D – Action D1	12
Axe D – Action D2	13
Pistes de financement proposées.....	14

Objectifs

Les actions à envisager doivent permettre d'atteindre les objectifs et sous-objectifs ci-dessous :

Augmenter la surface forestière en PS

- Protéger les forêts (feux, espèces envahissantes, dégradation intentionnelle)
- Favoriser la reconquête naturelle des forêts
- Reboiser là où la reconquête est impossible, recréer les sols
- Augmenter la surface des forêts urbaines

Protéger, enrichir et restaurer la biodiversité

- Travailler la diversité des forêts mono-spécifiques (dégradées ou sylvicoles)
- Préserver l'endémisme et le micro-endémisme
- Restaurer en priorité à proximité des zones à fort enjeu d'endémisme ou écologique
- Créer un réseau de pépinières / Conservatoire Botanique

Renforcer la résilience des forêts naturelles face au changement climatique

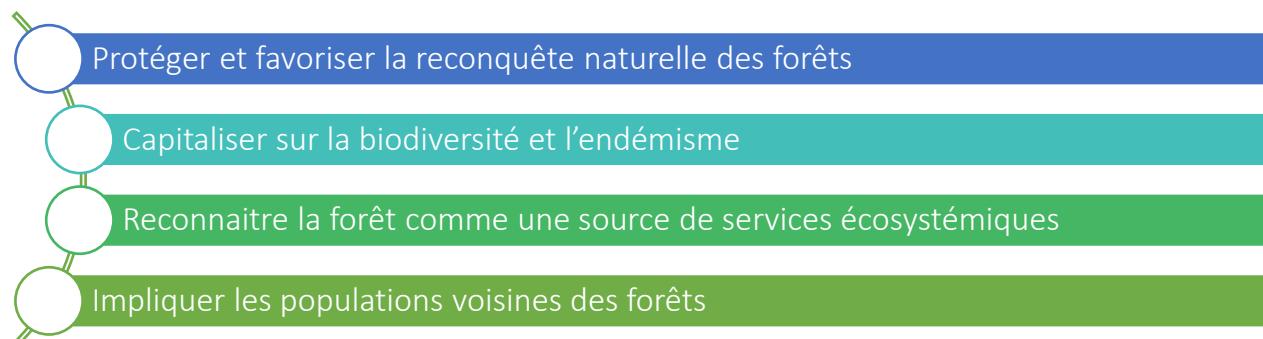
- Favoriser la régénération naturelle des forêts
- Renforcer les forêts naturelles et les connecter entre elles.
- Rendre visibles les services écosystémiques rendus par la forêt
- Travailler sur le long terme

Sensibiliser les populations pour réduire les menaces

- Impliquer les populations, tous les acteurs
- Mobiliser les Travaux d'Intérêt Général et autres peines réparatoires pour la restauration forestière
- Faire des forêts de proximité un outil de sensibilisation des habitants
- Développer les forêts au contact des populations et avec leur participation
- Rendre visibles les services écosystémiques rendus par la forêt

Axes stratégiques

Les objectifs pourront être atteints en empruntant les chemins ci-dessous :



Critères de choix

Les efforts de préservation et restauration doivent être portés selon des critères de choix. Trois types de critères de choix ont été identifiés par les participants qui permettent de répondre aux questions suivantes :

OÙ ?



QUOI ?



COMMENT ?

Critère de choix n° 1 : Les zones propices à la régénération naturelle

OÙ ?

Zones propices à la régénération naturelle

Zones fragmentées propices à la connectivité entre les habitats forestiers

Lisières forestières

Zones isolées

Zones peu dégradées

Sols adaptés

QUOI ?

Espèces propices et à mode de dispersion naturelle

Zoochores, barochores, anémochores

Espèces pionnières

Espèces à fortes valeur ajoutée

Espèces relais des successions écologiques

Installées avec des méthodes de génie écologique

COMMENT ?

Comprendre et cartographier les dynamiques naturelles

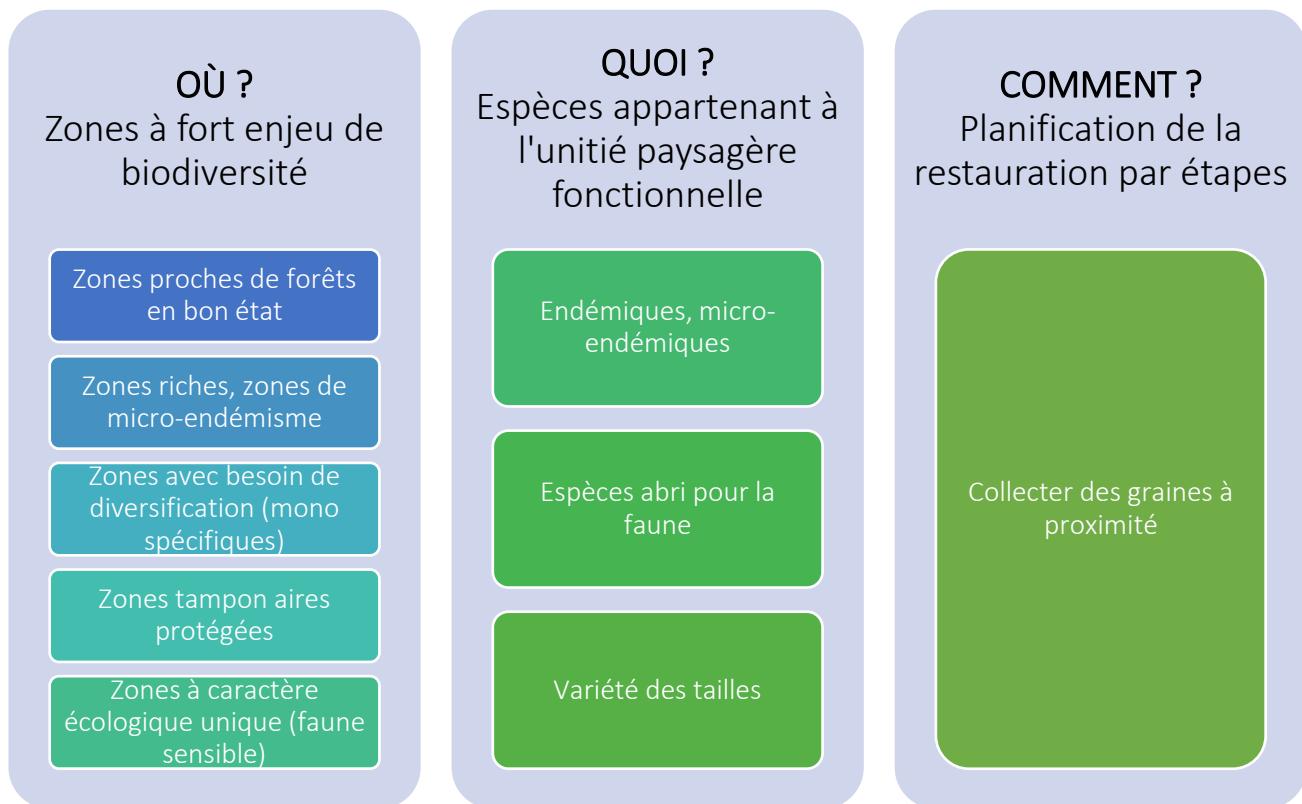
Réseaux de suivi de régénération naturelle

Méthodes de suivi satellitaires et aéroportés

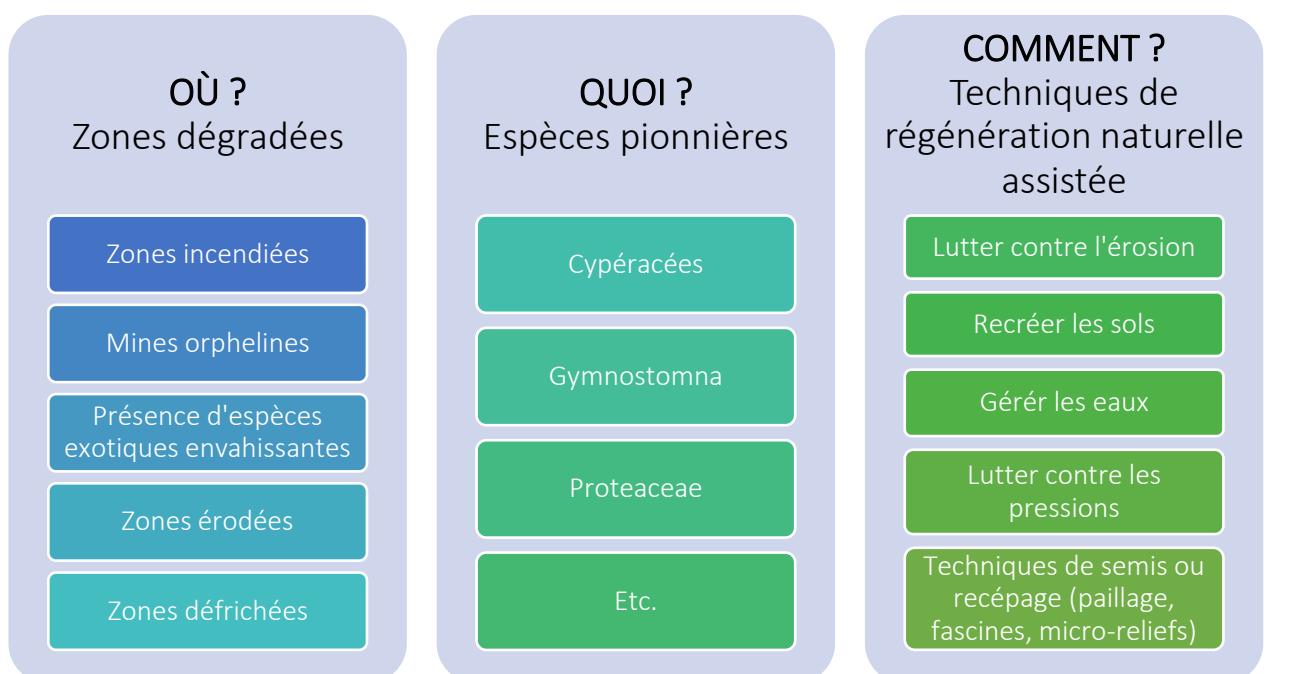
Indicateurs de suivi de régénération des milieux

Etc.

Critère de choix n° 2 : Les zones à fort enjeu de biodiversité



Critère de choix n° 3 : Les zones dégradées

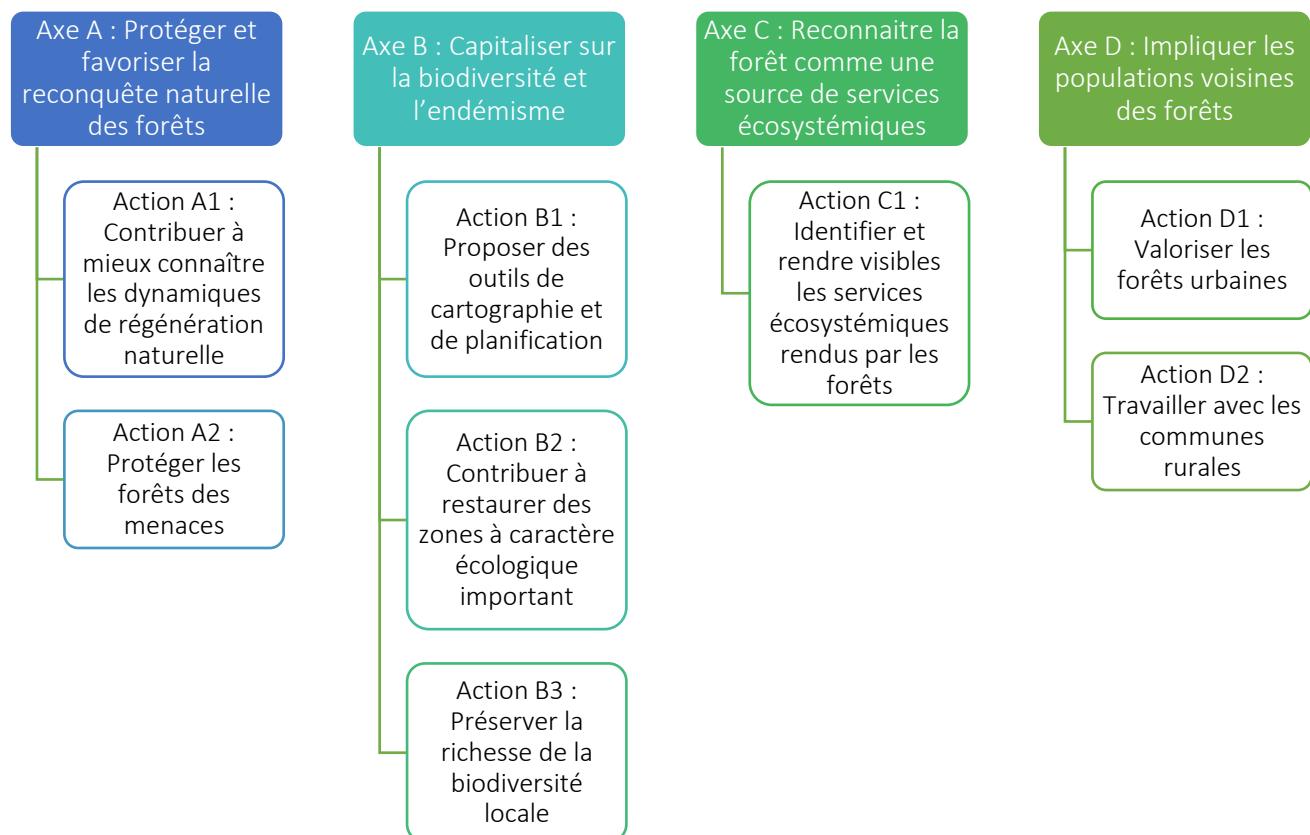


Actions forêt naturelle

Toutes les actions identifiées par les participants aux ateliers ont été regroupées en grandes actions et sont présentées ci-dessous.

Elles sont classées par ordre de priorité, selon les choix des participants, sous la forme de fiches-actions synthétiques. Les informations présentes sur chaque fiche sont susceptibles d'être complétées dans le cadre de l'écriture de la politique provinciale de reboisement. Ce sont ici des grandes lignes.

Voici un récapitulatif des actions pour la forêt naturelle, classées par axe stratégique :



Axe A – Action A1

Axe A	Protéger et favoriser la reconquête naturelle des forêts
Action A1	Contribuer à mieux connaître les dynamiques de régénération naturelle
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Augmenter la surface forestière <input checked="" type="checkbox"/> Renforcer la résilience des forêts naturelles face au changement climatique
Description	Favoriser la régénération naturelle d'une forêt fait partie des stratégies de restauration les moins couteuses. Pour aider une forêt à se régénérer, il est essentiel d'en connaître la structure (composition et fonctions) et la dynamique pour comprendre les forces en présence, et pouvoir identifier les zones les plus propices à cette reconquête. Un travail de recherche et d'expérimentation est ainsi à mener afin de porter ses efforts sur les zones les plus à même de donner des résultats.
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> • A1-1 Accompagner la recherche fondamentale et appliquée : connaissance des dynamiques de régénération (y compris la dynamique du carbone), des milieux, des espèces pour savoir où et comment porter ses efforts. • A1-2 Cartographier les zones propices à la régénération naturelle, en précisant quelles interventions spécifiques sont plus pertinentes selon les contextes. • A1-3 Accompagner les expérimentations sur des zones pilotes de la province Sud : Côte oubliée, Rivière Bleue, Déva, Parc forestier, Ouen Toro, Briqueterie de Tindu, mangroves de Tindu / Ouémo / Ouano. La PS ouvre ses portes et permet un « labo à ciel ouvert ». • A1-4 Promouvoir des programmes de science participative avec des citoyens formés pour des suivis temporels de terrain. • A1-5 Soutenir la recherche, le développement et l'utilisation de techniques favorisant la régénération naturelle (associées aux choix des espèces adaptées). Aider à la production de Vade-mecum à usage des gestionnaires, par écosystèmes.
Pilotage	Province Sud
Partenaires	CRESICA, CEN, ADECAL, Fonds nickel, CNRT, associations et citoyens, Conservation International
Financement	Fonds nickel, contrat de développement État-PS, bourses, thèses en CIFRE, UE, Crédits carbone volontaires
Indicateurs	Tonnes CO ₂ captable/hectare/an selon diverses conditions environnementales et diverses interventions, Production de données utiles et partagées, notamment des cartes des zones prioritaires de régénération naturelle, nombre d'expérimentations terrain, nombre de citoyens impliqués dans des programmes participatifs, production de Vade-mecum adaptés.
Temporalité	Court terme, action prioritaire

Axe A – Action A2

Axe A	Protéger et favoriser la reconquête naturelle des forêts
Action A2	Protéger les forêts des menaces
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ➊ Renforcer la résilience des forêts naturelles face au changement climatique ➋ Sensibiliser les populations pour réduire les menaces
Description	Protéger les forêts des menaces (feux, espèces invasives, destruction intentionnelle, pollution des milieux, etc.). Soutenir et contribuer à renforcer les programmes de protection existant. A mettre en cohérence avec les politiques provinciales et les programmes existants.
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> • A2-1 Protéger les surfaces forestières incluant des captages AEP : protection réglementaire et sensibilisation des populations et communes (pilote DAVAR). • A2-2 Protéger les zones expérimentales de régénération naturelle des forêts et les zones reboisées : protection réglementaire (geler la forêt du futur) et sensibilisation des populations. • A2-3 Protéger les mangroves : protection réglementaire, interdictions de pollutions et sensibilisation des populations. • A2-4 Contribuer au développement d'un programme significatif de lutte contre les espèces invasives animales (cerfs-cochons) en cohérence avec les dispositifs existants. Par exemple, systématiser les protections contre les EEE animales à chaque nouveau projet. • A2-5 Contribuer à améliorer la gestion et la prévention des feux, en cohérence avec les dispositifs existants (Plan provincial de protection des massifs forestiers, DFCI) notamment en développant et mettant en œuvre des outils efficaces (déttection précoce et réaction rapide, gestion du combustible...). • A2-6 Développer un programme de lutte contre les EEE végétales, en cohérence avec les dispositifs existants.
Pilotage	Province Sud
Partenaires	Ambassadeurs, GNC sécurité civile DSCGR DAFE, CÉIL, DAVAR, CEN, Agence Rurale, communes, coutumiers, PROTEGE, miniers, fédération et associations de chasseurs, acteurs de l'enseignement, populations
Financement	PS, Fonds Forêt, PROTEGE, État contrats de développement
Indicateurs	Taux de survie, surfaces protégées physiquement, suivi du couvert forestier sur les zones AEP (macro et sous-bois), qualité et quantité de l'eau (douce / littoral) : coût de traitement de l'eau, suivi des rivières, eau des mangroves, nappes, état du sol, mesure des apports terrigènes, suivi des engrangements de rivières
Temporalité	Court terme, action prioritaire

Axe B – Action B1

Axe B	Capitaliser sur la biodiversité et l'endémisme
Action B1	Proposer des outils de cartographie et de planification de la restauration
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Augmenter la surface forestière <input checked="" type="checkbox"/> Protéger, enrichir et restaurer la biodiversité
Description	<p>Proposer des outils de cartographie afin de mieux connaître les zones à restaurer et préserver.</p> <p>Proposer un guide de planification de la restauration.</p>
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> • B1-1 Proposer des outils de cartographie afin de mieux connaître les zones à restaurer et préserver. Des outils existent déjà, ils peuvent être capitalisés pour atteindre cet objectif (Ex. Trames verte et bleue dont l'objectif est d'identifier les zones pouvant servir de corridors entre les massifs forestiers). • B2-2 Mettre à jour l'étude PS concernant les sites à enjeux et l'utiliser. A lier avec la politique de prévention des feux. • B1-3 Proposer un guide de planification de la restauration par étapes avec un calendrier des objectifs à atteindre et moyens à mettre en œuvre respectant les étapes nécessaires à l'autoréparation des processus écologiques (grandes lignes directrices de la restauration écologique) sur un minimum de 10 ans (le retour d'expérience montre que le processus de restauration prend au moins 10 ans à se mettre en œuvre) selon le séquençage suivant : <ul style="list-style-type: none"> 1 - Analyse de l'UPF (unité paysagère fonctionnelle) et du rôle du site à restaurer et de sa place dans les potentiels corridors écologiques. 2 - Mobilier le réseau d'acteurs parties prenantes et les usagers du site. 3 - Observer la régénération naturelle et les phénomènes de favorisation ou de blocage du retour de la forêt. 4 - Choisir les cortèges d'espèces en fonction du lieu, de la fonction choisie, du temps de restauration. 5 - Passer des contrats de culture pluriannuels avec les pépiniéristes et adapter la commande au cycle climato Nino / Nina. 6 - Planification et lancement des premiers chantiers (année 2) 7 - Chantiers itératifs avec suivi + retour d'expérience (années 3 à 9) 8 - Bilan, essaimage, et négociation des étapes de restauration (année 10) • B1-4 Accompagner un suivi participatif citoyen de long terme pour obtenir une base de données terrain (champignons, faune, etc.).
Pilotage	Province Sud
Partenaires	CEN, Communes, CRESICA, GNC (DTSI), CEIL, associations et citoyens
Financement	Fonds Forêt, KIWA
Indicateurs	Facilité d'utilisation et efficacité des outils, prise en main par les gestionnaires des outils
Temporalité	Court terme, action prioritaire

Axe B – Action B2

Axe B	Capitaliser sur la biodiversité et l'endémisme
Action B2	Contribuer à restaurer des zones écologiquement importantes
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Augmenter la surface forestière <input checked="" type="checkbox"/> Protéger, enrichir et restaurer la biodiversité
Description	<p>Contribuer à la restauration sur des zones à fort enjeu. Mettre en œuvre une réglementation de protection de ces zones.</p> <p>Accompagner la recherche en contribuant à des expérimentations pilotes de restauration avec espèces endémiques.</p>
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> • B2-1 Contribuer à la restauration sur des zones à caractère écologique important / à fort enjeu : zones proches de forêts en bon état, zones à faune sensible, zones à micro-endémisme, zones riches, zones tampon d'aires protégées, zones produisant une variété de services écosystémiques. • B2-2 Instaurer une réglementation de protection forte de ces zones (réserves, aires protégées). • B2-3 Accompagner la recherche sur l'endémisme en contribuant à des expérimentations pilotes de restauration avec espèces endémiques : Deva, Briqueterie de Tindu, diversifier les zones. Pérenniser les actions sur le long terme. • B2-4 Faire des guides de restauration propres à chaque milieu tenant compte des conditions pédoclimatiques et de l'endémisme.
Pilotage	Province Sud
Partenaires	CRESICA, CNRT, coutumiers, miniers, associations et propriétaires fonciers, Conservation International
Financement	Fonds Forêt, fonds UE, OFB, mécénat d'entreprises, compensation des miniers, AAP PS
Indicateurs	Tonnes CO ₂ captées/an, indice surfacique, suivi technique des reboisements, (taux de survie), évolution de l'impact des feux et des cerfs, suivi de l'évolution de la biodiversité (T0-T10), focus espèces cibles (oiseaux, reptiles, insectes, champignons...), diversité des espèces végétales.
Temporalité	Court terme, action prioritaire

Axe B – Action B3

Axe B	Capitaliser sur la biodiversité et l'endémisme
Action B3	Préserver la richesse de la biodiversité locale
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ⌚ Protéger, enrichir et restaurer la biodiversité ⌚ Sensibiliser les populations pour réduire les menaces
Description	<p>Préserver la richesse de la biodiversité végétale via un Conservatoire Botanique, outil de transmission des savoirs et de sensibilisation.</p> <p>Accompagner un réseau de proximité de micro-pépinières afin de préserver les endémismes et les micro-endémismes.</p>
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> • B3-1 Créer un Conservatoire Botanique : outil de préservation, connaissance, expertise, transmission et sensibilisation • B3-2 Faire vivre le Conservatoire Botanique : outil de conservation multi-sites, incluant les collections privées. • B3-3 Accompagner un réseau de micro-pépinières d'élevage de plants avec les graines collectées à proximité des sites de plantation. • B3-4 Assurer le plus en amont possible un achat des plants à produire : commande publique, compensation des impacts miniers. • B3-5 Former les pépiniéristes aux techniques de production.
Pilotage	Province Sud
Partenaires	CRESICA, CEN, OFB (sur le volet Conservatoire botanique), CIE, Ambassadeurs, botanistes, collectionneurs privés, coutumiers, miniers, acteurs de l'enseignement, populations
Financement	Commande publique et privée, fonds UE, Contrat développement État-PS, compensation des miniers, AAP PS, PS pour la formation, contrat de pré-culture
Indicateurs	Nombre de pépinières, nombre de plants élevés, vendus, plantés, suivis, taux de survie, actions de conservation spécifiques, maîtrise des itinéraires techniques de production, conservatoire botanique fonctionnel
Temporalité	Moyen terme, action non prioritaire

Axe C – Action C1

Axe C	Reconnaitre la forêt comme une source de services écosystémiques
Action C1	Identifier et rendre visibles les services écosystémiques rendus par les forêts
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ⌚ Renforcer la résilience des forêts naturelles face au changement climatique ⌚ Sensibiliser les populations pour réduire les menaces
Description	<p>Adopter une vision économique liée aux services rendus par les forêts.</p> <p>Identifier les services, les rendre visibles par tous, les faire connaître du plus grand nombre (communication).</p>
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> • C1-1 Évaluer les potentiels écosystémiques, mesurer les services (chiffrer, peser). Recenser l'existant, capitaliser et compléter si besoin avec des études pilotes. • C1-2 Actions de sensibilisation / communication portées par les Ambassadeurs auprès des populations, passant le message des services écosystémiques de la forêt. • C1-3 Développer des outils pédagogiques à destination des jeunes (CIE) que les Ambassadeurs peuvent utiliser. • C1-4 Utiliser des sites pilotes de sensibilisation / éducation : Deva, Briqueterie Tindu, zones spécifiques sur mangroves (Ouémo...). • C1-5 Utiliser les évènements populaires pour diffuser le message : Fête de l'eau, Foires agricoles, etc.
Pilotage	Province Sud
Partenaires	Ambassadeurs, CIE, CRESICA, CEN, communes, organisateurs des évènements, acteurs de l'enseignement
Financement	AAP PS, Fonds Forêt
Indicateurs	Outils développés et utilisés, population sensibilisée, atteinte des zones captage AEP
Temporalité	Court terme, action prioritaire

Axe D – Action D1

Axe D	Impliquer les populations voisines des forêts
Action D1	Valoriser les forêts urbaines
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ⌚ Augmenter la surface forestière ⌚ Protéger, enrichir et restaurer la biodiversité ⌚ Renforcer la résilience des forêts naturelles face au changement climatique ⌚ Sensibiliser les populations pour réduire les menaces
Description	Protéger, restaurer, mettre en valeur les forêts urbaines, y compris les mangroves, qui deviennent un outil de sensibilisation à part entière.
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> • D1-1 Protéger les forêts urbaines de façon réglementaire : mangroves, forêts sèches, forêts de littoral, etc. • D1-2 Restaurer et mettre en valeur les forêts urbaines. • D1-3 Mobiliser et former de nouveaux Ambassadeurs pour sensibiliser les populations urbaines. • D1-4 Proposer des aires éducatives à l'environnement dans les forêts urbaines : la forêt devient un outil de sensibilisation
Pilotage	Province Sud
Partenaires	Ambassadeurs, CIE, communes, acteurs de l'enseignement
Financement	OFB, Fonds internationaux (Kiwa, BEST), communes
Indicateurs	Augmentation des superficies des zones protégées, nombre de forêts mises en défens, nombre d'arbres plantés, surfaces restaurées, taux de survie, outils développés et utilisés, population sensibilisée, code de l'environnement appliqué
Temporalité	Court terme, action prioritaire

Axe D – Action D2

Axe D	Impliquer les populations voisines des forêts
Action D2	Travailler avec les communes rurales
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ⌚ Augmenter la surface forestière ⌚ Protéger, enrichir et restaurer la biodiversité ⌚ Renforcer la résilience des forêts naturelles face au changement climatique ⌚ Sensibiliser les populations pour réduire les menaces
Description	Protéger, restaurer les forêts limitrophes des communes rurales de la PS. Impliquer les populations dans la protection de leurs forêts. Sensibiliser les populations via le réseau de micro-pépinières.
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> • D2-1 Sélectionner les zones à protéger avec les populations voisines : zonage participatif. Création d'un atlas provincial en complément des atlas communaux. • D2-2 Protéger les forêts limitrophes des habitations sélectionnées par les habitants de façon règlementaire. • D2-3 Protéger ces forêts avec les habitants : lutte contre espèces invasives menée par les habitants. • D2-4 Restaurer ces forêts si besoin. • D2-5 Mobiliser et former de nouveaux Ambassadeurs dans les communes pour sensibiliser les populations rurales. • D2-6 Proposer des Aires Educatives à l'Environnement dans les forêts urbaines : la forêt devient un outil de sensibilisation • D2-7 S'appuyer sur le réseau de proximité de micro-pépinières pour sensibiliser les populations voisines : pépinières pédagogiques. • D2-8 Impliquer les TIG / inciter les processus de réinsertion par la forêt dans les communes rurales.
Pilotage	Province Sud
Partenaires	Ambassadeurs, communes, coutumiers, SPIP (TIG), CEN, associations des communes, populations, CANC, CRESICA, acteurs de l'enseignement
Financement	PS, communes, OFB
Indicateurs	Augmentation des zones protégées, taux de survie, outils développés et utilisés, population sensibilisée et informée (enquêtes sur sites multifonctionnels), taux de dégradation, surfaces brûlées
Temporalité	Court terme, action prioritaire

Pistes de financement proposées

Créer un Fonds Forêt, permettant de garantir un mécanisme de financement pérenne

Le Fonds Forêt pourrait être alimenté par des outils de compensation

Compensation écologique à renforcer

À chaque hectare défriché, inciter à replanter plus (ratio à déterminer selon les écosystèmes et les conditions pédoclimatiques).

Suivi des plantations obligatoire et obligation de résultat sur le long terme.

Compensation carbone à créer

Sur le modèle volontaire en premier temps, les entreprises compensent le carbone émis en abondant le Fonds forêt / ou en replantant (voir ci-dessus pour conditions).

En second temps, obligation imposée aux entreprises.

Reverser au Fonds forêt les montants des amendes pour incendies volontaires perçues par la province Sud

Les bénéficiaires des services écosystémiques fournis par la forêt en paient le coût

Par exemple une taxe sur l'eau potable (prélevée par les communes) peut abonder le Fonds forêt.

Moyens humains notamment pour le suivi des milieux

Contribution participative citoyenne, soutenue par une association, à l'image du STOT de la SCO (Suivi Temporel des Oiseaux Terrestres assuré par des bénévoles et formés par la SCO), quand le foncier est accessible.